Il y a eu pluſieurs orages dans divers cantons de notre Province : les productions y ſont fort avancées.

Le ſchebec Danois le *Dragon* a été jetté derniérement ſur un écueil, mais de prompts ſecours l'ont ſauvé, & il eſt venu ſe radouber dans le Port.

Le Capitaine Général du Royaume de Grenade, ſuivant les lettres de Malaga, a fait publier dans ſon département que l'Empereur de Maroc, pour empêcher l'introduction de la fauſſe monnoie dans ſes Etats, avoit fait ſignifier aux Conſuls étrangers que tous ceux qui aborderoient dans les ports & rades de ſa domination, euſſent à déclarer & montrer, en arrivant, tout l'argent qu'ils auroient, ſous peine d'être réduits en eſclavage.

De Montpellier, *le* 30 *Juin*.

Le prix de la viande de boucherie vient d'être diminué : la livre de bœuf ſe vendra 4 ſ. 10 den., & celle du mouton 5 ſ. 10 d. juſqu'au 23 Décembre prochain.

Les apparences de la récolte des grains ſont aſſez belles ; mais on craint beaucoup depuis quelque tems qu'elle ne ſoit abondante qu'en paille. Dans le Haut-Languedoc, il n'y aura pas beaucoup de grains, les moiſſons y ſont commencées. Le vin à ſix ſols le pot eſt à peine potable ici, tandis que nous avons ordinairement d'excellent vin à 3 ou 4 ſous dans les bonnes années.

Le 17, M. Joyeuſe, Apothicaire, lut à la Société Royale des Sciences, des obſervations ſur un œuf de poule renfermé dans un autre œuf d'une groſſeur extraordinaire, pondu derniérement par une poule du Garde-magaſin de la Citadelle. Les Ephémérides des Curieux de la nature, l'Inſtitut des Curieux de la nature, les Actes de la Société de Copenhague, les Mémoires de l'Académie des Sciences &c, rapportent de ſemblables exemples, mais avec des différences remarquables.

De Grenoble, *le* 2 *Juillet*.

On écrit de Mont-Dauphin du 2 Juillet que le 23 à quatre heures du ſoir, un orage affreux ruina le village le *Fontenil*, près de Briançon. Des torrens fondirent de la montagne qui eſt au-deſſus du Fort des Salettes de cette Ville, renverſerent pluſieurs maiſons, & entraînerent beaucoup de bétail, perte irréparable pour les malheureux Habitans, ſi la bienfaiſance ne vient à leur ſecours. Le 21, la vallée de Queyras fut abîmée ſous la grêle.

L'excès & la continuité des chaleurs nous ont inſpiré de vives appréhenſions pour la ſanté des hommes & des animaux, ainſi que pour les récoltes dont les apparences ſont d'ailleurs très-belles. On a fait des prieres pour obtenir de la pluie, & le tems a paru devenir favorable.

De Dieppe, *le* 5 *Juillet*.

La conſervation du Port de cette Ville a toujours été un objet particulier des ſoins du Gouvernement & du zele de nos Officiers Municipaux. En ce moment, il exige des réparations & des augmentations conſidérables. Sans de prompts travaux, il couroit riſque d'être comblé par l'introduction du galet ou le renverſement de la jettée. Suivant le devis dreſſé par l'Inſpecteur des ponts & chauſſées, l'ouvrage le plus néceſſaire doit monter à la ſomme de 242,000 l. Les Maire & Echevins de cette Ville, ſuivant une délibération générale du 1 Février 1770, avoient offert de payer la moitié de cette ſomme ; mais l'augmentation des charges dans la même année, l'acquiſition & la réparation d'un hôtel commun, l'établiſſement d'une illumination, les précautions ordonnées pour ſe garantir de la contagion, ont entraîné une telle diſproportion entre le revenu & la dépenſe, que malgré la plus grande économie, malgré la ceſſion volontaire faite généreuſement par leſd. Maire & Echevins de leurs gages & émolumens, ils auroient été dans l'impuiſſance de ſatisfaire à leurs offres, ſans le ſecours d'un nouvel octroi. Cependant les droits perçus en cette Ville ſous le titre de droits réſervés, ſont plus forts qu'en aucune autre Ville de la Province, & ils ne ſont pas ſuſceptibles d'augmentation. S. M. a été engagée, par ces conſidérations, à accorder à la Ville, par des Lettres-Patentes du 11 Mai dernier, la ſomme de trente mille livres ſur la caiſſe deſdits droits, pendant toute la durée de la perception, ſomme qui eſt affectée à l'acquit du ſurtaux des charges annuelles & des dettes portées à ſoixante mille

livres. Ainſi la Ville ne ſera pas en état de contribuer, avant deux ou trois ans, à la réparation du Port; & d'un autre côté, la Caiſſe Royale deſtinée aux ouvrages des Ports maritimes, ne ſçauroit fournir les fonds néceſſaires à ces travaux.

Dans ces circonſtances, les Maire & Echevins de cette Ville, toujours animés d'un zele patriotique, pour prévenir les dangers dont nous ſommes menacés, ont très humblement propoſé d'acquérir les Offices Municipaux créés par l'Edit du mois de Novembre dernier, s'il plaiſoit à S. M. ordonner que le prix de la finance fût appliqué ſpécialement aux ouvrages du Port. Leur demande a été agréée; & S. M., par des Lettres-Patentes données à Verſailles le 22 Mai, regiſtrées en Parlement le 1 Juin, a nommé auxdits Offices, & deſtiné le prix de la finance aux réparations à faire au Port de cette Ville.

De Paris, *le 9 Juillet.*

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 13 Juin 1772, qui ordonne que les Réglemens qui défendent la ſortie des grains pour l'Etranger, ſeront exécutés pour l'Iſle de Noirmoutier, ſuivant leur forme & teneur.

Autre du 31 Mars, *qui ordonne que les nouveaux ſous pour livre établis par l'Edit de Novembre 1771, ſeront perçus ſur les droits de Barrage ou d'Octrois de la Ville d'Etampes, & confirme en tant que de beſoin le tarif deſdits droits arrêté en l'Election de cette Ville le 29 Décembre 1768.* Ce droit de *Barrage* ſe perçoit depuis 1491 à l'entrée de la Ville ſur les voitures ou les bêtes de ſomme chargées de marchandiſes quelconques, ainſi que ſur certaines eſpeces de beſtiaux. Il eſt diſtingué du droit de Péage qui ſe leve, au profit de M. le Duc d'Orléans, ſur certaines denrées & marchandiſes à la ſortie d'Etampes. M. l'Intendant de la Généralité de Paris, par une Ordonnance du 8 Novembre 1771, avoit fait défenſe au Receveur des Fermes générales de la Ville, & au Receveur particulier de ſes revenus, de percevoir à l'avenir aucun droit, ſous prétexte de celui de barrage ou d'octrois, ſur les denrées & marchandiſes traverſant la Ville, juſqu'à ce que ladite Ville & l'Adjudicataire des Fermes générales euſſent juſtifié qu'ils avoient quelque part dans les droits de péage dont M. le Duc d'Orléans eſt en poſſeſſion. Le produit du *Barrage* doit être employé, ſuivant les titres de l'Octroi, à l'entretien des chauſſées de la Ville d'Etampes, un des plus grands & des principaux paſſages du Royaume.

Lettres-Patentes du Roi données à Verſailles le 5 Mai 1772, regiſtrées en Parlement le 23, qui ordonnent que la Ville de Verneuil & ſes dépendances ſeront & demeureront compriſes dans l'appanage donné par le Roi à M. le Comte de Provence.

Autres données à Verſailles le 5 Mai, regiſtrés en Parlement le 4 Juin, *portant que la délivrance des coupes ordinaires des bois taillis & de futaye, de l'appanage de M. le Comte de Provence, lui ſera faite par les Grand-Maîtres des Eaux & Forêts.*

Autres données à Verſailles au mois de Mai, regiſtrées en Parlement le 5 Juin, *portant ſuppreſſion de l'Hôpital des Enfans-Rouges, & union de ſes biens & revenus à l'Hôpital des Enfans-Trouvés de Paris.* La Maiſon des Enfans-Rouges fut fondée en 1536 par François I, pour l'éducation des pauvres enfans dont les peres & meres étrangers mourroient à l'Hôtel-Dieu. En 1541, il fut ordonné qu'on y recevroit auſſi des enfans orphelins & pauvres de la Banlieue de Paris & des Villages circonvoiſins. L'Hôpital-Général & celui des Enfans-Trouvés n'exiſtoient point alors: Louis XIV les fonda en 1656 & 1670. Il avoit été déjà ordonnné en 1680 que l'adminiſtration des Enfans-Rouges ſeroit unie à celle des Enfans-Trouvés. Il a été vérifié, par les regiſtres de recette & de dépenſe, qu'année commune, depuis 1765 juſqu'àpréſent, la dépenſe de l'Hôpital des Enfans-Rouges montoit à 26629 liv. 13 ſous, & qu'il n'avoit que 11380 liv. 4 ſous de revenus tant fixes que caſuels; enſorte qu'il ne ſubſiſtoit qu'au moyen d'un ſupplément de 15244 l. 19 ſous qui lui étoit fourni chaque année, tant par l'Hôpital-Général que par celui des Enfans-Trouvés dont les revenus ſont abſolument inſuffiſans pour en ſoutenir les charges.

Le tirage de la Loterie de l'Ecole Royale Militaire s'eſt fait le Lundi 6 du préſent mois de Juillet; les numéros ſortis de la roue ſont 3. 27. 30. 37. 75.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Sur le verſement des bleds. Par M. de V...

Dans les terres bonnes & bien cultivées, les bleds, lorſque l'année a été favorable, devenant très-forts & hauts, verſent & pourriſſent avant le tems de la maturité. On voit cet accident avec regret, on s'en plaint, & l'on cherche des moyens pour le prévenir, ou du moins pour en arrêter les funeſtes ſuites. Rien de plus fâcheux en effet pour les Propriétaires & les Fermiers, rien de plus propre à décourager les Cultivateurs qui, après n'avoir rien épargné pour bien préparer leurs champs, ſe voyent par-là fruſtrés de leur eſpérance & du fruit de leurs travaux. Je ne connois que deux moyens pour éviter cet inconvénient; le premier eſt de ne jamais mettre les engrais dans de bonnes terres, pendant le cours de l'année où l'on y ſeme du bled, mais de les y mettre dans l'année des mars; par ce procédé, les engrais s'affoibliſſent, & les mars profitent de ce qui nuiroit au bled.

Le ſecond moyen eſt aſſez généralement employé, lorſqu'on juge par la vigueur & la groſſeur des plantes que les bleds pourront verſer, l'on effanne l'extrêmité des feuilles; mais ce moyen n'eſt pas ſans inconvénient; il peut néanmoins être néceſſaire: comme cette ſuppreſſion des feuilles diminue beaucoup la vigueur des tiges & rend les épis fort petits, lorſqu'on la fait trop tard, j'ai remarqué qu'il falloit s'y prendre de très bonne heure, c'eſt à-dire, vers le dix de Mai, plutôt ou plus tard, ſuivant les années, & jamais pendant les tems de pluies ou de frimats. Il paroît que les Romains avoient bien obſervé & ſenti d'une part, l'importance d'empêcher le verſement des bleds, & de l'autre le danger d'effanner les bleds lorſqu'ils ſont déjà grands, puiſque c'eſt pour obvier à cet inconvénient qu'ils faiſoient paître leurs bleds par les troupeaux, lorſque la pouſſe étoit encore toute jeune. Cette pratique eſt ſuivie dans beaucoup d'endroits.

Qui ne gravidis procumbat culmen ariſtis,
Luxuriem ſegetum tenera depaſcit in herba,
Cum primùm ſulcos æquant ſata. Virg. Georg.

On a aſſuré que pour préſerver les bleds du verſement, il falloit, entr'autres choſes, mettre des engrais analogues aux terres & aux productions: d'autres ont dit qu'il faut deſtiner le fumier de cheval, comme plus chaud, aux terres froides; & le fumier de vache aux terres chaudes. Mais on ſçait que l'analogie des fumiers eſt une chimere, depuis que le célébre M. Baumé nous a appris qu'un vrai fumier tel qu'on veut l'employer, c'eſt-à-dire putréfié, qu'il ſoit de cheval ou de vache, n'eſt ni froid ni chaud.

Voilà comme on nous donne tous les jours des conjectures pour des faits conſtatés. Sur quelles obſervations peut-on être fondé auſſi pour attribuer des qualités nuiſibles au fourrage des prairies artificielles? S'il y a des fourrages malſains, ce ſont inconteſtablement ceux des prés les plus abondans, lorſqu'ils ſont un peu bas & humides: l'herbe de ces prés jaunit au pied, ſe chancit & contracte une mauvaiſe odeur: l'humidité y favoriſe l'accroiſſement de pluſieurs plantes marécageuſes & malſaines. Mais on trouvera tout le contraire dans les prairies artificielles. Comme elles ſont placées encore plus avantageuſement que les prés hauts qui donnent le meilleur foin, puiſqu'elles ſont toujours dans les terres cultivées & par conſéquent à l'abri du ſéjour de l'eau, les plantes de ces prairies très-ſalubres par elles-mêmes, ne peuvent contracter aucune mauvaiſe qualité que par un défaut d'ordre & de ſoin. Au ſurplus, l'expérience qui dépoſe ſi avantageuſement en leur faveur, mérite plus de confiance que tous les préjugés.

II.

Obſervation ſur des inſectes deſtructeurs.

Les campagnes du Comté d'Eſſex viennent d'être aſſaillies par des eſſaims innombrables d'inſectes d'une eſpece ſinguliere. Ils ſont noirs & aſſez reſſemblans aux ſauterelles. Des Naturaliſtes qui les ont examinés penſent qu'ils ſont de l'eſpece des ſauterelles noires d'Italie. Il n'eſt aucune ſorte de plante qu'ils ne rongent; le bled, le houblon, les aſperges, les carottes &c, ils attaquent tout; ils s'attachent même aux

vaches qu'ils mordent ou piquent fortement. Il paroît que le lait les attire ; car à meſure qu'on trait les vaches, ils ſe jettent avidement ſur les ſcéaux qui reçoivent le lait. On craint que les Fermiers ne ſoient totalement ruinés par ce fléau, on ne ſçait comment en arrêter les ravages. Entre les moyens que l'on a eſſayés pour faire périr ces inſectes, il paroît que l'eau ſalée eſt celui dont on attend le plus d'effet.

III.

Lettre à l'Auteur de la Gazette.

Permettez-moi, Monſieur, de vous faire part de ma ſenſibilité à la lecture d'un mot dont vous vous êtes ſervi à la fin de l'extrait que vous avez fait de mon Mémoire ſur l'analyſe de la terre végétative, & que vous avez inſéré dans votre Gazette N°. 48. Vous y dites que » la Société d'Agriculture » de cette Ville, après avoir entendu la » lecture de mon Mémoire dans ſa Séance » du 26 Mai, *a conſenti à ce qu'il fût imprimé* » *avec ſon approbation* (a) ». J'ignore, Monſieur, ſi ce terme, *a conſenti*, eſt de ſtyle : mais je vous avoue qu'il a un peu bleſſé mon amour propre. Il imprime ici, ou du moins je crains qu'il n'imprime l'idée d'une grace mendiée. Dans le fait cependant, je n'ai point exigé ce conſentement ; je n'avois même aucune raiſon pour le demander. Jaloux de marcher ſur les traces des ſçavantes perſonnes dont cette utile & reſpectable compagnie eſt compoſée, & aux travaux de laquelle je me fais gloire d'être aſſocié, je n'ai eu d'autre intention, en lui rendant compte de mon travail, que de lui donner des preuves de ce zele & de cet amour patriotique dont elle me donne l'exemple. La Société a applaudi à mes vues en délibérant, ſans que je l'en aie requis en aucune maniere, que mon Mémoire vous ſeroit envoyé pour vous prier de l'inſérer dans vos Ouvrages périodiques. Si ma délicateſſe ne vous paroît pas déplacée, je vous prie, Monſieur, d'inſérer la préſente dans votre Gazette.

Je dois vous obſerver auſſi, Monſieur, que la terre végétative que j'ai analyſée n'eſt point celle de M. le Baron d'Eſpuller, comme votre extrait ſemble le faire entendre, mais qu'elle eſt de la fabrique du S^r Decout de la Ville de Poitiers, ainſi que j'en préviens au commencement de mon Mémoire. Quoique ces deux terres paroiſſent ſe reſſembler à bien des égards, notamment par les propriétés qu'on leur attribue, il peut arriver cependant qu'il y ait quelque différence dans les diverſes ſubſtances dont elles ſont compoſées. C'eſt ce que je n'ai point été à portée de vérifier, & c'eſt un aveu que je dois à la vérité & à l'exactitude.

Je ſuis &c. *Signé*, Livré, Apothicaire. *Au Mans, le 24 Juin 1772.*

IV.

Lettre ſur le Peuplier d'Italie.

Monsieur,

Lorſque le peuplier d'Italie ou de Lombardie a commencé a être connu en France, tous les Cultivateurs ont deſiré former des pépinieres de cette eſpece d'arbre dont les progrès rapides ſurprennent au-delà de toute expreſſion. Inſtruits de la maniere de cultiver cet arbre précieux, bientôt les Agriculteurs en ont augmenté le nombre. On l'a admiré d'abord ; on s'eſt accoutumé à le voir ; pluſieurs ont néanmoins fini par le critiquer ſans le connoître. Un certain peuplier d'Allemagne qu'on n'a jamais pu nous procurer, & que les plus célébres Naturaliſtes ont reconnu pour être le peuplier d'Italie, a fait pendant quelque tems diverſion, & paroit aujourd'hui entiérement éclipſé, du moins à ce qu'on nous annonce. Nous n'avons pas cru devoir répondre aux critiques qu'on a faites ſur le peuplier d'Italie, ſans nous être aſſurés par notre propre expérience du mérite de cet arbre.

Nous avons fait, Monſieur, & nous avons fait faire toutes les épreuves qu'on peut deſirer ſur le bois du peuplier d'Italie. On a mal-à-propos avancé qu'il valoit à peine le

(a) *M. Livré eſt prié d'obſerver que le* conſentement *de la Société d'Agriculture du Mans étoit néceſſaire, non ſans doute pour que ſon Mémoire fût imprimé, mais pour qu'il le fût avec* l'approbation *de la Société, approbation que l'Auteur mérite, mais qui ne lui en eſt pas moins honorable, & qui ne peut que prévenir favorablement le Public.*

maronnier d'Inde. Nous en avons fait travailler des planches, ſous nos yeux. Il eſt de fil droit; le bois eſt beau, liſſe; il reçoit un très-beau poli; il ne fait point le chanvre, comme on l'a prétendu : il ſe taille facilement; il n'eſt point caſſant, & nous avons fait pouſſer ſur ce bois des moulures très-belles & très-fines qui, ſans aucun ſoin, ont été très-bien exécutées.

Nous avons tranſplanté de ces arbres qui avoient huit ans & qui ont très-bien repris; il n'en périt pas dans les endroits marécageux, & ils s'y ſoutiennent auſſi-bien que l'aulne. Ce peuplier a de plus que celui de France, le mérite de croître dans des terreins qui ne ſont point abreuvés. Nous en avons fait des échalats, des cercles qui ont bien réuſſi & contre notre attente. Nous en avons vu des tables qui ne ſe ſont point tourmentées, & qui ſont ſinguliérement agréables par leur légéreté & leur ſolidité. Cet arbre s'employe très-agréablement en charmilles qu'on plante de boutures qui ſe ſoutiennent & font de magnifiques allées : il fait un rideau très-agréable. Il reprend à l'ombre & n'eſt pas étouffé par les arbres qui le dominent. Voilà, Monſieur, une eſquiſſe des obſervations que nous avons faites ici & dans nos voyages, ſur le peuplier d'Italie & de Lombardie dont nous nous empreſſons de rendre compte. Nous ne pouvons mieux faire, Monſieur, que de vous prier d'être notre Interprete & de rendre notre lettre publique. Nous ſommes en état d'aſſurer & de prouver de la maniere la plus préciſe tous les faits que nous avançons, & nous répondrons avec plaiſir aux queſtions qu'on pourra nous faire à cet égard. Nous ſommes vrais & nous aimons le bien public. Nous vous rendrions compte avec le même empreſſement des défauts de cet arbre, ſi nous lui en connoiſſions.

Nous avons dans nos pépinieres, Monſieur, des peupliers d'Italie ou de Lombardie depuis 6 pouces de tour ſur 15 pieds de hauteur, qui ſont des arbres formés, bons à faire des remplacemens &c, & des boutures choiſies que nous diſtribuons au millier. Ces arbres ſont tous élevés ſans fumier dans un terrein aſſez mauvais & ſec qui n'a pas 20 pouces de fond : ils ſont droits, liſſes, bien enracinés &c : ils ont la plus belle écorce. Nous paſſerons les différentes qualités au plus juſte prix; nous pourrons même, pour la facilité des perſonnes qui font des plantations, les rendre à leur deſtination. Nous avons auſſi, Monſieur, de très-beaux peupliers de Virginie odorans qui ont de 3 à 5 pouces de tour, quelques peupliers trembles à petites feuilles, peupliers de la Caroline qui ſont très-beaux, peupliers blancs d'Hollande, peupliers du Canada, peupliers du Canada à bois rond, eſpece nouvelle; peupliers d'Athenes, autre eſpece nouvelle, quelques autres encore dont nous ne connoiſſons pas le mérite & que nous nommerons dans la ſuite. Voilà, Monſieur, où ſe bornent nos richeſſes en ce genre.

Nous ſommes &c. *Signé*, SAUVALLE & Compagnie, de la Société Royale d'Agriculture de la Généralité de Paris, au Bureau de Sens.

Les perſonnes qui deſirent ſe procurer des peupliers, peuvent s'adreſſer directement à nous à Sens par la Poſte, les lettres arrivant dans cette Ville en ſept heures; & il y a tous les jours Courrier; ou à Paris, à M. *de la Montagne*, notre Correſpondant, *rue Saint Antoine, vis-à-vis la rue Geoffroy-Laſnier*.

Nous avons obtenu des remiſes conſidérables pour le tranſport par les voitures publiques de Sens à Paris.

V.

Queſtion à décider.

Deux Etrangers de deux Royaumes différens ſe trouvent à Paris; ils ne font ni l'un ni l'autre le commerce. L'un prête 3000 l. à l'autre qui lui en fait le billet dont voici la copie. » Je reconnois que M. K..... » m'a prêté cejourd'hui 3000 l. que je pro- » mets lui rendre dans deux mois, de ce » jour. A Paris ce 7 Février 1772. *Signé*, R.

Le Prêteur qui a aſſigné R. à l'échéance pour le payement des 3000 liv. demande qu'il y ſoit contraint par corps, contrainte qui doit avoir lieu, parce que, dit-il, R. eſt étranger.

R. Soutient au contraire que la contrainte par corps ne pourroit avoir lieu contre lui qu'en faveur d'un François, mais que le Prêteur qui eſt Etranger ne peut ſe prévaloir contre lui R, du privilege des Loix de France.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 1 Juillet 1772 au Samedi 4 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 16, 18 l. 10 ſ. à 21 l.; *idem* au Port de la Grève, de 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 8 Juillet 1772, de 52 à 53 liv.; *idem* nouveau de 50 à 51; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 50 à 51; *idem* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19 liv; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 48 à 49; *id.* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 8 Juillet 1772.*

	H	6	
Or de Portug. à . .	721		marc.
Du Mexique à . . .	716		
Du Perou à	708		
Les guinées à . . .	718		
Ducats à	97	15	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	5	
Or à 20 karats à . .	83	10	
L'argent à 11 ds . . 20 g. à	53	5	marc.
Idem à 11 ds 10 . . gr. à	51	10	
Piaſtres à	48	14	

CHANGES DE PARIS, *du 8 Juillet 1771.*

Amſterdam	55 ¾ à 7	8e.
Londres	32 7	8e.
Hambourg	181 ½	
Madrid	15 2	
Cadix	14 19	6
Livourne	96 ¼	
Gênes	94 ¼	
Lyon, *Août.*	⅞ à ¼ p.	8 p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1772.	*Lundi 6.*	*Mardi 7.*	*Mercredi 8.*
COMP. D. IND.			
Actions à 7 coup.	1147 ½	1145 47 ½	1147 ½
D°. 16es. à 7 cou.			760
D°. 8es. à 4 coup.		146	146
D° 25es. à 4 coup.			
Emprunt Oct.	266	266 65	266
Prom. à 5 p. 8.			
Prom. à 4 p. 8.			
Loterie 5e tirage.	465	465	465

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1771.

Du Sam. 4 Juil. 1772.		Du Lundi 6.		Du Mardi 7.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Caron, ſix dern. mois 1771.	M.	Delamotte, ſix d. mois 1771.	L.	Viellard, ſix d. mois 1771.	J.
Clouet, *idem.*		Certain, *idem.*		Defrance, *idem.*	L.
Delarue pere, *id.*		Maſſon, *idem.*	L.	Marſollier, *id.*	M.
Lenoir, *idem.*		Creuzé, *idem.*		Defays, *idem.*	N.
Goſſey, *idem.*	P.	Thevenin, *idem.*	M.	Cauchy, *idem.*	P.

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1772.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1772. Du Samedi 4 Juillet.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 10 *Juin.*

SA MAJESTÉ a nommé plusieurs Chevaliers du nouvel Ordre de *Vasa*, destiné à récompenser les Sujets qui se distingueront dans l'Agriculture, l'Economie, les Arts, le Commerce &c. Cette mémorable institution illustre l'avénement de S. M. au trône: Elle annonce le regne des Arts sociaux. Le Roi a dressé lui-même les statuts de l'Ordre, en Prince Philosophe qui connoit les hommes & les vraies causes de la prospérité publique. L'Europe ne songeoit pas qu'une de ses Familles Royales étoit désignée & distinguée par le signe de l'Agriculture; cet événement nous fournit l'occasion de le lui rappeller. Le mot de *Vasa* signifie une gerbe de bled: c'est le nom de notre Famille Royale qui descend de Gustave I, fils d'Erichson Vasa, Libérateur de la Suede, lequel portoit une gerbe dans ses armes. En consacrant le souvenir de cette belle origine par l'institution d'un Ordre du nom de *Vasa*. S. M. nous met à jamais sous les yeux ce qu'un Prince doit faire pour le bonheur de ses Sujets, & ce que les Sujets peuvent faire pour la prospérité de la Patrie. Une gerbe de bled sera l'emblême du nouvel Ordre.

ALLEMAGNE.

DE DANTZICK, *le* 15 *Juin.*

Malgré les dévastations perpétuelles de la Pologne, la disette de grains n'a été qu'artificielle. S'ils ont manqué de notre part, s'ils ont été rares dans ceux de Hambourg, de Koenisberg, de Riga, d'Amsterdam &c, c'est que les grains de Pologne étoient arrêtés dans l'intérieur & payés avec des especes de soixante-quinze pour cent au-dessous de la valeur de la monnoie courante. Après cette opération, il a fallu à la fin que les grains reprissent leur cours par leur canal naturel: alors nous en avons reçu des quantités immenses, la cherté a cessé, il en a été considérablement exporté. Mais nous avons bientôt éprouvé un autre genre de disette. Les Polonois, lorsqu'ils se sont apperçu qu'ils n'avoient reçu qu'une fausse monnoie en payement, n'ont plus voulu recevoir en échange de leurs grains que des ducats de Hollande: il est même à présumer que ceux qui avoient donné cette monnoie en payement, n'ont acheté ces grains que pour en retirer de bonnes especes en les revendant. C'est pourquoi le prix de l'or a haussé considérablement. Cette manœuvre a influé sur les affaires & le sort de toute l'Europe.

ITALIE.

DE VENISE, *le* 8 *Juin.*

Afin que les eaux répandues dans les lieux bas par les dernieres inondations, ne cor-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

rompent pas la pureté de l'air par un long ſéjour ſur les terres, le Sénat a chargé M. Philippe Nani d'aller viſiter ces lieux & d'y employer les moyens les plus efficaces pour en procurer le prompt écoulement & mettre les Habitans à l'abri de tout péril. Notre Chambre de Santé eſt un établiſſement dont il n'y a pas beaucoup d'exemples en Europe, quoique ce ſoit un des plus utiles, ſur-tout lorſque ſon objet eſt rempli par ceux qui le compoſent avec autant d'activité & de ſageſſe qu'il l'eſt dans ce pays.

De Genes, *le* 10 *Juin.*

L'on a ouvert ici un emprunt de huit millions de livres de France à quatre & demi pour cent, pour le ſervice du Clergé d'un Etat voiſin : le capital doit être rembourſé en quinze années.

Nous avons eſſuyé derniérement un très-gros orage.

Il paroit certain que la navigation, ſous le pavillon de Raguſe, ſera libre dans peu.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 18 *Juin.*

Depuis la banqueroute du Banquier Fordyce, la Banque publique a reçu beaucoup d'argent : elle vient de recommencer à eſcompter les billets ſur des perſonnes ſolvables. Si elle n'avoit ceſſé d'eſcompter les lettres de change des Juifs d'Amſterdam à cinq pour cent, & qu'elle les eût payées en or, ils auroient tiré des ſommes conſidérables & fait d'excellentes affaires à Dantzick où l'or avoit conſidérablement hauſſé.

On mande de Milford au pays de Galles, qu'il y étoit arrivé depuis quelques ſemaines de grandes quantités de grains, venant principalement de Dantzick.

Si les progrès des Arts ſont en raiſon des encouragemens qu'on leur donne, notre Agriculture doit être ſans contredit la plus floriſſante de l'Europe. La Société pour l'encouragement des Arts vient de propoſer, ſelon ſa coutume, différens Prix pour les plantations ; pour plantations de *glands* ſur vingt, quinze & dix acres, une médaille d'or & deux d'argent, tant en 1772 qu'en 1773 ; pour plantations de *châtaignes d'Eſpagne*, ſur ſix, trois & deux acres au moins, mêmes Prix ; pour plantations *d'ormes Anglois*, au nombre de mille & au-deſſous, trois Prix ſemblables ; *item* pour *ſapins d'Ecoſſe* & *pins de Weimouth* ; pour *ſaules* de Norfolck, 30 liv. ſt. ou une Médaille d'or, de même que pour *aulnes* & *ſaules de montagne* ou *ſaules rouges*.

PROVINCES-UNIES.

De la Haye, *le* 19 *Juin.*

Les Etats Généraux ont donné avis que depuis trois ou quatre ans, on avoit contrefait en Allemagne & ailleurs des ducats au coin de ceux de Hollande & d'Utrecht ſous date de 1766 ; que ces faux ducats répandus juſques dans les Provinces-Unies étoient d'un métal groſſier, pâle & difficile à plier ; qu'on les reconnoiſſoit à ce que les jambes de la figure cuiraſſée étoient de travers, ainſi qu'aux changemens de la culotte & du faiſceau de fleches, aux fleurons autour des lettres beaucoup plus grands & plus étendus que ceux des vrais ducats, & liés les uns aux autres pendant qu'ils ſont détachés dans ceux-ci. En conſéquence, les Etats les déclarent pour billons & non-acceptables, & défendent d'en recevoir ou débiter, ſous peine d'en payer quatre fois la valeur.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Gap, *le* 20 *Juin.*

Le retour de M. de Narbonne-Lara, Evêque de ce Dioceſe, a été célebré avec des marques éclatantes de la plus vive allégreſſe. Généreux Bienfaiteur des pauvres, ce digne Prélat a joui des témoignages de leur extrême reconnoiſſance & du fruit de ſes bienfaits. Il y a déjà quelques années qu'il ſauva, par des charités abondantes, cette partie du Peuple déſolée par la diſette. Ses ſecours généreux ſe ſont multipliés avec les calamités. Pour prévenir les ſuites de la cherté des grains, qui alloit toujours en croiſſant, cet illuſtre Prélat a fait diſtribuer en dernier lieu des proviſions au-deſſous du prix du Marché. L'indigent a été ſoulagé par des largeſſes gratuites. Enfin

des Communautés entieres, épuiſées par la rigueur du tems, ont été préſervées, par ſes bienfaits, de la néceſſité la plus affreuſe.

DE GRENOBLE, *le* 23 *Juin.*

A la faveur d'un tems très propice, nous continuons à jouir des eſpérances flatteuſes d'une abondante récolte. On a coupé les ſeigles dans pluſieurs cantons: cette moiſſon ſera très-belle. Il y a des tiges d'une hauteur & d'une groſieur ſi conſidérables qu'elles ſemblent former des arbuſtes: on en voit pluſieurs qui ont près de ſix pieds de haut. Cependant le prix des denrées ſe ſoutient, ce qui paroit en prouver la rareté; ou s'il baiſſe, la diminution eſt ſi légere qu'elle ne ſoulage pas le Peuple. Nous ſommes conſolés par la proximité de la révolution que ne peut manquer d'opérer la récolte qui, malgré les froids d'Avril & de Mai, ne laiſſera pas que d'être très-bonne en tous genres.

DE LA ROCHELLE, *le* 23 *Juin.*

Dans les premiers momens de la conſternation générale cauſée par la gelée du 21 Avril, on annonça que la récolte du vin ſeroit preſque nulle dans le pays d'Aunis: nous n'avons pas été traités auſſi rigoureuſement qu'on l'avoit cru d'abord. Il faut le dire, pour la conſolation des pauvres qui pourront encore obtenir quelques ſecours des riches, du moins du petit nombre de ceux qui ſont bienfaiſans. On eſpere une demi-récolte en vin blanc, & une bonne récolte en vin rouge, ſauf les accidens ultérieurs; car nous ſommes fort expoſés à l'intempérie des ſaiſons. Ainſi les pertes cauſées par la gelée d'Avril ſeront peu ſenſibles ſur la maſſe totale des récoltes. La vigne eſt en fleurs.

La ſéchereſſe qui a fait languir la végétation, a beaucoup nui aux foins & aux petits bleds. Les prés ne ſont pas auſſi fournis qu'ils paroiſſoient l'être. Il y a des champs totalement perdus: dans les uns, le vent a couché les bleds; dans les autres, l'aridité les a réduirs en herbes infertiles. On commence à couper l'orge. Le baillarge a de la peine à épier. L'avoine ſera maigre & rare. Les fromens ſont courts; mais, en général, ils promettent du grain. Si nous n'avions pas été ſi long-tems ſans pluie, toutes les récoltes auroient été généralement abondantes. Quant aux fruits, il n'y aura que des pommes. Les prix des bleds ont ſucceſſivement augmenté dans notre Province d'où pluſieurs autres Provinces ont tiré beaucoup de proviſions.

DE MONTMIREL (*en Brie*) *le* 26 *Juin.*

Les campagnes de cette Province ſont, en général, d'une beauté extraordinaire. L'on coupera bientôt les ſeigles dans quelques cantons, il y aura du foin, nous avons peu de fruits.

La vigne promet pleine année ou à peu près, quoique les gelées ayent emporté la valeur d'une demi-année. Sans cet accident, on auroit eu une immenſe récolte, on a compté ſur des ceps juſqu'à cinquante grappes.

La ſaiſon a été ſinguliérement favorable. Une chaleur conſtante a conduit heureuſement la végétation par ſes divers périodes. Il y a eu des nuages & de petites pluies, mais qui n'ont pas fait changer le tems & qui n'ont produit que de bons effets.

Cette année ſera certainement une des plus belles que l'on ait vues depuis long-tems.

Un violent orage a entiérement dévaſté une liſiere de terrein d'un quart de lieue de large ſur pluſieurs lieues de long entre Meaux, Juilly, Damartin &c.

DE LILLE (*en Flandre*), *le* 26 *Juin.*

Les nouvelles de divers endroits de la Province s'accordent à nous annoncer une excellente récolte.

DE BESANÇON, *le* 28 *Juin.*

Nos campagnes offrent un ſpectacle fort ſatisfaiſant, par la beauté des différentes productions de la terre, & en particulier des grains. La vigne même que l'on avoit cru fort endommagée par la gelée de Pâques, promet aſſez pour contenter les Propriétaires. Les nouvelles des Provinces voiſines ne ſont pas moins agréables.

DE PARIS, *le* 1 *Juillet.*

Nous venons d'éſſuyer des chaleurs ex-

ceſſives, des orages & des pluies. Nous n'avons pas appris que nos campagnes en ayent ſouffert du dommage. On coupe les foins dans nos environs; ils ſont bons & beaux. Les grains ſont en très-bon état; la vigne eſt en fleurs & promet beaucoup plus qu'on n'avoit oſé l'eſpérer.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Proſpectus d'un Bureau de Conciliation dans chaque Paroiſſe de Bretagne, par M. Georgelin du Coſquer, Sénéchal de Corlay &c.

La chicane eſt, dans le moral & dans le phyſique, la peſte de la ſociété; elle rompt ſans pudeur les liens les plus ſacrés, elle étouffe la voie de la nature, & on la voit ſouvent, pouſſée par la cupidité, armer le pere contre le fils & le fils contre le pere. Ennemie de l'union des cœurs, elle ſe plaît dans le déſordre & la confuſion; ſon plaiſir, ſa gloire, ſon triomphe eſt d'arracher du ſein des familles la paix, la concorde, l'harmonie, d'attiſer par-tout le feu de la diſcorde, de ſouffler & d'entretenir l'eſprit de diviſion, d'aigrir enfin & de perpétuer le reſſentiment de la haine. Voilà pour le moral: dans le phyſique, elle n'eſt pas moins redoutable & moins funeſte; elle arrache le Laboureur à la charrue, elle lie les bras de l'Artiſan, & les traîne l'un & l'autre devant les Tribunaux; elle empêche une foule de Citoyens de toutes les claſſes de travailler ſoit à leur bien perſonnel ſoit au bien public; elle enleve au Cultivateur aiſé des fonds qu'il deſtinoit à l'amélioration de ſes terres; elle ruine plus d'une fois les hommes les plus opulens & réduit à l'indigence ceux qui n'ont qu'une fortune médiocre. Les fleaux du Ciel, la fureur des élémens ſont moins à craindre pour nos campagnes que le ſouffle deſtructeur de ce monſtre. En effet, combien de fois la chicane, après avoir placé la violence aux avenues de nos champs & la miſere ſur nos champs même, ne vient-elle pas enſuite frapper la terre de ſtérilité, & en arracher juſqu'au germe qui laiſſeroit l'eſpérance de la rendre un jour de nouveau fertile?

C'eſt dans la vue d'abattre les têtes de cette hydre & de les empêcher de renaître, que M. Duparc Poulain, a donné au Public ſon Ouvrage intitulé *les Principes du Droit*. On ne ſçauroit croire combien notre ſçavant & zélé Profeſſeur a contribué, par cette utile production, à maintenir la paix entre ſes Concitoyens & l'ordre dans la ſociété, à bannir de toutes les Communautés les diviſions qui les déchirent, à faire taire l'ignorance & étouffer l'envie qui, ſous le voile de l'intérêt, animent les eſprits les uns contre les autres & entraînent la ruine de ceux qui ne ſe tiennent pas en garde contre leurs pieges ou leur ſéduction; & enfin, je ne crains pas de le dire, à aſſurer la proſpérité de toute la Province.

Je me repréſente cet illuſtre Breton, comme un génie bienfaiſant qui parcourt avec la plus grande célérité nos Villes & nos Campagnes, & les délivre pour toujours des ravages de la chicane qui condamnoit autant de terres à la ſtérilité que de familles à l'indigence. Aujourd'hui chaque Particulier inſtruit de ſes droits par la ſimple lecture de cet excellent Ouvrage, reſpecte la propriété d'autrui comme il veut qu'en reſpecte la ſienne. Il ne va pas s'engager témérairement dans un procès ruineux & acheter ſouvent, par la perte de toute ſa fortune, le repentir inutile & trop tardif d'avoir été cruellement trompé par des gens avides, ou de s'être ſottement trompé ſoi-même.

En effet il ſuffit preſque de ſçavoir lire pour trouver dans cet Ouvrage non moins inſtructif que méthodique la ſolution claire des difficultés les plus embarraſſantes. J'ai vu des Avocats qui puiſoient dans cette ſource la plûpart de leurs déciſions; ils ne vouloient d'autre guide que celui-là pour ſe conduire & conduire les autres; je ne me ſuis pas apperçu que leurs cliens ayent jamais eu lieu de leur reprocher d'avoir manqué de lumieres.

Cet hommage que je rends avec le plus grand plaiſir à M. Duparc, ma paru devoir précéder & préparer l'expoſition ſimple de quelques idées patriotiques que j'ai conçues pour rendre l'Ouvrage de l'illuſtre Profeſſeur, d'une utilité encore plus générale.

Je voudrois que dans chaque Paroiſſe il y eût quelques exemplaires de l'Ouvrage

en queſtion, & qu'ils fuſſent deſtinés à l'uſage & à l'utilité de tous les Paroiſſiens. On choiſiroit auſſi des Conciliateurs qui, guidés sûrement par les *Principes du Droit*, pourroient aiſément accommoder les différends des Particuliers; on engageroit, autant qu'il ſeroit poſſible, les Parties intéreſſées à ne pas uſer des voyes de rigueur, & à s'en rapporter à la déciſion des Pacificateurs déſignés. Il ſeroit prudent d'aſſocier à ceux-ci quelques habiles Avocats qui les aideroient de leurs lumieres dans les affaires plus embarraſſantes & plus compliquées.

La forme que ſuivroient les Juges Pacificateurs, ſeroit de donner aux Parties un plan d'accommodement qui contiendroit l'expoſé de l'affaire & leur déciſion.

Il réſulteroit de-là un de ces trois effets, ou les Parties s'arrangeroient, ou leur arrangement deviendroit plus facile, ou enfin, ſi elles ne vouloient pas éviter un procès, il ſeroit veaiſemblablement moins long & moins ruineux.

Si le premier de ces effets venoit à manquer, le moyen d'aſſurer le ſecond ſeroit ſimple. Il ne s'agiroit que de faire conſentir les Parties à ce que l'avis des Conciliateurs fût envoyé aux meilleurs Avocats du Parlement, pour s'en tenir à leur déciſion, ſi elle s'accordoit avec le ſentiment des Juges de Paix. L'affaire ſeroit ainſi terminée & preſque ſans frais.

Si, malgré ces préliminaires d'arrangement, les Parties vouloient abſolument la déciſion des Tribunaux, elles auroient l'avantage que leur procès ſeroit, pour ainſi dire, tout inſtruit & prêt à être jugé. L'expoſé de la conteſtation fait par les Médiateurs ſur le rapport & les reconnoiſſances des Parties elles-mêmes, ou d'après la vérification des faits, préviendroit les procédures d'inſtruction, & réduiroit la diſcuſſion du procès à la ſimplicité ordinaire de celle des *contredits*, où les points contentieux établis antérieurement & fixés, ne laiſſent plus à décider que du *bien ou mal jugé* du Tribunal dont eſt appel. Ainſi, quand même on ne préviendroit pas les procès, du moins on en abrégeroit la durée, on en diminueroit les frais.

Des Bureaux de Conciliation ont été déjà établis dans d'autres Provinces avec beaucoup de ſuccès. Ils n'en auroient pas moins en Bretagne où les Juges de Paix ſeroient bientôt en état de porter les jugemens les plus sûrs. Avec les *Principes du Droit*, on eſt bientôt inſtruit lorſqu'on veut l'être.

Ami zélé de la Patrie, je propoſe à mes Concitoyens un projet facile dans ſon exécution, & de la plus grande utilité par ſes effets. Tous ceux que l'amour du bien public anime ſe joindront ſans doute à moi & feront leurs efforts pour former un établiſſement dont la Province retirera les plus grands avantages. J'ai oſé préſenter mes idées à M. l'Intendant; elles ſont patriotiques, pouvoient-elles ne pas avoir ſon approbation & ſon ſuffrage? Tout ce qui tend à prévenir les procès & à maintenir l'union entre les Citoyens, méritera toujours l'accueil le plus favorable; des vues qui ont ce grand bien pour objet ſont dignes de tous les encouragemens & de tous les éloges; un établiſſement tel que celui que je propoſe ne ſçauroit avoir un ſuccès trop général: il aura donc lieu cet établiſſement; je le deſire du moins & je m'en flatte, par ce qu'il eſt encore de bons Citoyens & des hommes qui, au pouvoir de faire le bien, joignent le deſir & la volonté de bien faire.

II.

Eclairciſſemens ſur l'arbuſcula ſinenſis. *Par un Académicien de Rouen, le 21 Juin 1772.*

Vous avez demandé, Monſieur, par votre Gazette du 2 de ce mois, où l'on pourroit trouver la plante nommée *arbuſcula ſinenſis*? Son vrai nom eſt *gardenia* ou jaſmin du Cap. C'eſt un arbuſte de la plus rare beauté, dont la fleur eſt blanche, grande comme une roſe, & ſurpaſſe en ſuavité le mogari, jaſmin de Malabar ou du Grand Duc. J'ai apporté d'Angleterre cet arbuſte qui commence à ſe multiplier dans les environs de Londres, ſans cependant y être encore commun. Je l'ai à fleur ſimple & à fleur double.

Vous dites, Monſieur, que ſi la culture de cette plante pouvoit réuſſir en France, elle y produiroit un bien infini, puiſqu'elle nous mettroit dans le cas de nous paſſer de la cochenille qui eſt hors de prix depuis quelques années; & qu'un habile Manufacturier ſouhaiteroit la connoître ainſi que la maniere dont elle devroit être cultivée

en France, afin de la faire cultiver lui-même.

Il eſt fâcheux qu'en connoiſſant des propriétés ſi eſſentielles à cette belle plante, on ne puiſſe eſpérer d'en profiter : les plantes conſervent preſque toujours le tempérament du pays dont elles ſont originaires : celle-ci venant d'un climat bien plus chaud que le nôtre, n'a point du tout l'air de vouloir s'y naturaliſer. Les Anglois ne peuvent conſerver cette plante qu'en ſerre pendant l'hiver, quoiqu'ils mettent avec ſuccès en pleine terre des arbres qui périſſent chez nous : des gelées moins fortes, & une humidité qui regne preſque toujours dans leur atmoſphere, leur procurent ſans doute cet avantage, quoique dans une poſition plus ſeptentionale. Quant au jaſmin du Cap, j'ai éprouvé qu'il eſt très délicat & que bien loin de réſiſter aux rigueurs de l'hiver, il périroit dans une ſerre où il éprouveroit les atteintes de la gelée. Il ne peut donc être queſtion, Monſieur, d'établir en France la culture de cet arbuſte qui ne peut convenir qu'à des Amateurs qui pourront en conſerver quelques pieds pendant l'hiver dans une bonne ſerre. J'ai l'honneur d'être &c.

III.

Avis ſur un traitement fort ſimple des fievres putrides.

Cet avis a été envoyé de Vienne en Autriche ; nous le publions, afin que les gens de l'Art déſintéreſſés puiſſent en juger. La méthode eſt ſi ſimple qu'on ne ſçauroit donner d'inſtruction plus utile aux gens de la campagne & aux pauvres, ſi elle eſt efficace.

» Un Médecin de cette Ville qui a ſauvé » un grand nombre de perſonnes attaquées » de fiévres putrides fort communes ici de- » puis quelque tems, vient de publier ſes » procédés en faveur de ceux qui ſont pri- » vés des ſecours de l'Art. Dès le commen- » cement de la maladie, dit-il, il faut s'abſ- » tenir de toute eſpece de bouillon & ne » reſter au lit pendant le jour que lorſqu'on » y ſera obſolument forcé. On doit avoir » ſoin alors de ne pas trop ſe couvrir & de » ſe coucher ſur de la paille, les lits de plu- » mes étant contraires à cette maladie. On » fait une décoction de deux onces de racine » de guimauve, de deux poignées d'herbe » de guimauve & d'une poignée de fleur de » ſureau qu'on fait cuire dans de l'eau com- » me un œuf frais, & qu'on tire enſuite au » clair. De cette décoction on prend toutes » les deux heures plein une taſſe à café, en » y mêlant un tiers de lait de vache. On la » boit tiede ; & tout le tems de la maladie, » on ne prend aucune autre boiſſon ni au- » cune nourriture. Si la fievre eſt ſans ma- » lignité, on ſe ſent ſoulagé dès le troiſième » jour ; mais ſi le venin a déjà paſſé dans le » ſang, le mal augmente, le malade tombe » dans le délire, & le pourpre s'y joint. » Cependant en continuant l'uſage de la dé- » coction, il y a du mieux le onzième jour, » tandis que les malades qu'on purge, qu'on » ſaigne & à qui l'on donne des médicamens » échauffans, ſont aſſaillis communément le » treizième jour d'une fievre milliaire qui » preſque toujours a des ſuites funeſtes.

IV.

Fabrique d'une nouvelle Eau vulnéraire.

Le ſieur Julien Landi, établi à Rome, compoſe une eau vulnéraire dont des expériences multipliées conſtatent les ſingulieres propriétés. Il a été reconnu par les Médecins & les Chirurgiens de cette Capitale & autres lieux, qu'elle étoit très-bonne pour arrêter quelqu'hémorragie de ſang que ce ſoit, même des arteres, & fermer auſſi-tôt les bleſſures. L'épreuve en a été faite ſur des animaux. On a ouvert à un agneau l'artere carothide, & à un chien l'artere crurale : on appliqua de cette eau aux plaies que l'on a enſuite enveloppées avec des bandes : 48 heures après, elles étoient fermées. Le célébre Profeſſeur Capo, Chirurgien de l'Hôpital des Incurables, a fait, par le même remede, les cures les plus merveilleuſes.

Suivant le rit de ce Pays, le ſieur Landi qui a bien mérité du Public, mais qui n'a point acquis un titre pour lui nuire, a obtenu le privilege excluſif de fabriquer & de vendre dans tout l'Etat Eccléſiaſtique ſon eau vulnéraire, qu'il auroit bien fabriquée & vendue ſeul, ſi c'eſt un ſecret, & qu'il ne devroit pas fabriquer & vendre ſeul, ſi ce n'en eſt pas un. Ce privilege excluſif eſt bien plus étendu ; il eſt enflé d'une défenſe faite à toute perſonne de compoſer & de débiter quelqu'eau que ce ſoit ſous le même

nom, & par conſéquent d'en imaginer & employer de meilleure. Il eſt vrai que l'induſtrie conſerve la liberté de mieux ſervir le Public, en ſubſtituant au nom *d'eau vulnéraire*, celui *d'eau pour les bleſſures*, ou autres ſemblables.

V.

Obſervations ſur un inſecte qui ronge le bled. Extrait du British - Chronicle. *Année* 1771, *pag.* 547.

Dans pluſieurs endroits du Comté de Berk & aux environs des Comtés de Hamp & d'Oxford, on vit au mois de Juillet de l'année derniere une prodigieuſe quantité de petites mouches noires qui s'étoient miſes dans chaque épi de bled de pluſieurs champs, pendant que le grain commençoit à ſe former.

Il réſulta des obſervations faites à ce ſujet, que ces inſectes avoient dépoſé leurs œufs dans les grains, car un curieux qui avoit mis quelques-uns de ces épis dans une petite boîte, apperçut avec le microſcope de petits vers qui logés dans les grains, en rongeoient tout l'intérieur & ne laiſſoient enfin que l'enveloppe.

Ces inſectes reſtent dans la forme de vers tout l'hiver; & quoiqu'ils ſoient vivans, ils ſont dans un état d'engourdiſſement total & de ſommeil continu. Ils ſe changent enſuite en chryſalides, & vers l'été ils ſe métamorphoſent en mouches. Les femelles pondent leurs œufs dans les grains, quand ceux-ci commencent à ſe former.

Si on laiſſoit multiplier cet inſecte, il y auroit fort à craindre que dans peu d'années il ne détruisît toute notre récolte de bled de la même maniere qu'une petite mouche, dont parle Kalm, ravagea tous les pois de l'Amérique ſeptentrionale. Cet Auteur reſpectable & véridique rapporte, dans ſes *Voyages*, vol. 1, p. 173, & vol. 2, p. 246, qu'un petit inſecte dévora tous les pois dans la Penſilvanie, la Nouvelle-Jerſey, la Nouvelle-York & l'Albanie, de ſorte que tous les Habitans de cette contrée furent obligés de n'en plus ſemer. Cet inſecte d'abord peu connu, parce qu'il étoit rare, ſe multiplia prodigieuſement dans quelques années. Les femelles dépoſent un œuf dans preſque chaque pois, dans le tems qu'ils ſont en fleurs. Quand on a recueilli les pois, on n'y apperçoit extérieurement aucun ver; mais ſi l'on coupe un pois en deux, on y trouve le ver en dedans. Tout l'hiver l'inſecte reſte dans le pois & le ronge juſqu'à ce qu'il n'en reſte plus que la coſſe. Au printems ils deviennent mouches & volent dans toute la campagne pour trouver des pois en fleur & y faire leur ponte.

M. Kalm en apporta quelques-uns de l'Amérique ſeptentrionale en Suede, & en les ouvrant, il vit que la tête de l'inſecte commençoit à ſortir de chacun de ces pois; s'il l'eût laiſſé en vie, il auroit rendu le plus mauvais ſervice à la Suede, & il eſt à préſumer qu'il y auroit bientôt fait les mêmes ravages qu'en Amérique. M. Forſter qui a traduit en Anglois les voyages de Kalm, ajoute dans une note que cet inſecte fait de grands ravages dans quelques contrées méridionales de l'Europe.

Pour en revenir au ver qui ronge notre bled, mon deſſein eſt, en publiant cet avis, d'engager nos Anglois à y faire attention, à examiner s'il s'en trouve dans leurs champs de bled, à faire leurs obſervations ſur cet inſecte, & à trouver le moyen, en faiſant, par exemple, tremper le nouveau bled dans quelque leſſive, de détruire les vers ſans nuire au bled & avant qu'ils en ayent rongé l'intérieur. Ces vers ſont ſi petits qu'ils peuvent ſe tenir cachés en troupe dans un même grain, ſans qu'ils ſoient dérangés ou incommodés lorſqu'on bat le bled &c.

AVIS.

MM. les Abonnés à la Gazette & au Journal de Commerce, d'Agriculture &c. des mois de Juin & Juillet 1771, ſont priés de vouloir bien faire remettre le montant de leur abonnement au Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur à Paris, s'ils deſirent que ces Ouvrages leur parviennent ſans interruption.

GRAINS ET FARINES, &C. A PARIS.

Du Mercredi 24 Juin 1772, au Samedi 27 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 15, 18 l. 10 ſ. à 21 l. 15 ſ. *le ſept.*; *idem* au Port de la Greve de 18 à 24 l. 10 ſ. Le ſeigle, de 13, 14 à 15 liv. 10 ſ.; l'orge, de 8, 9 livres 10 ſ. à 10 livres 15 ſ. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 24 Juin 1772 au Samedi 27 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 16, 18 l. 10 ſ. à 21 l. ; *idem* au Port de la Grêve, de 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 1 Juillet 1772, de 53 à 54 liv. ; *idem* nouveau de 50 à 51 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 51 à 52 ; *idem* nouveau, de 49 à 50 ; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20 liv ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 48 à 49 ; *id.* nouveau, de 47 à 48 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 1 Juillet 1772.*

	H	B	
Or de Portug. à . .	720		*marc.*
Du Mexique à . . .	715		
Du Perou à	708		
Les guinées à . . .	718		
Ducats à	97	15	*once.*
Or fin à 23 k. . .			
31 32.	99	5	
Or à 20 karats à . .	83	10	
L'argent à 11 d. . .			
20 g. à	53	10	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	51	15	
Piaſtres à	48	15	

CHANGES DE PARIS, *du 1 Juillet 1771.*

Amſterdam	55 ¾ à 7 8e.
Londres	32 ⅛
Hambourg	181 ¾ à ½
Madrid	15 1 6
Cadix	14 19
Livourne	96 ½
Gênes	94 ½
Lyon, *Août.*	1 p. % p.

Lettrès de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1771.

Du Lundi 29 Juin 1772		Du Mercredi 1 Juillet.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*	
Delamotte, ſix d. mois 1771.	J.	Radix fils, ſix d. mois 1771.	J.
Creuzé, *idem.*	J.	Roytier, *idem.*	L.
Certain, *idem.*	J.	Gautier, *idem.*	L.
		Boutray, *idem.*	M.
Du Mardi 30.		Deſplaces, *idem.*	Z.
Meſſieurs		.....	
Viellard, ſix d. mois 1771.	J.	.....	
Defrance, *idem.*	L.	.....	
Cauchy, *idem.*	M.	.....	
Marſollier, *id.*	M.	.....	
Defays, *idem.*	M.	.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1772.	*Lundi 29.*	*Mardi 30.*	*Merc. 1 Juillet.*
COMP. D. IND.			
Actions à 8 coup.	. . . . .	1120 1197 ½ .	1145 47 ½ 50 55 *
D°. 16es. à 8 cou.	. . . . .	. . . . .	760 *. . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	FESTE.	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. %. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. %.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Loterie 5e tirage.	. . . . .	464	464. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	* à 7 coupons. .

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 17

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1772. Du Samedi 27 Juin.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 21 Mai.*

DEPUIS le 12 de ce mois, le Port de Cronſtadt eſt ouvert à la navigation. Le premier navire arrivé cette année eſt celui du Capitaine Abraham Jurgenſen qui, en 12 jours, a fait le trajet de Lubeck à Cronſtadt. Nous attendons ici grand nombre de bâtimens que les vents contraires avoient arrêtés; & ceux qui y ont hiverné mettent à la voile.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le 1 Juin.*

Nous avons appris de la Finlande que le pays eſt aſſez abondamment pourvu de grains pour nous fournir de puiſſans ſecours; & qu'il n'a point été atteint des maladies contagieuſes répandues dans la Ruſſie.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 5 Juin.*

Le nombre des vaiſſeaux qui abordent à Helſingor eſt prodigieux; le 31 Mai il en entra 140 : il y en a peu qui ſoient chargés de grains.

Des navires de Libau nous ont apporté la nouvelle que le le ſeigle y eſt deſcendu de 60 rixd. à 50 le laſt. Ceux de Dantzick annoncent que le bled y eſt diminué conſidérablement, qu'il y arrive beaucoup de grains, & que l'exportation eſt entiérement libre. On ajoute que les Hollandois ne font plus de demande de cette denrée, parce qu'ils ſont abondamment approviſionnés.

Dans nos Provinces Danoiſes, & notamment la Sélande, le prix eſt tombé tout d'un coup. Nous avons reçu beaucoup de grains de la Baltique & de Jutland.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 10 Juin.*

La navigation eſt dans toute ſa force; les prix de toutes ſortes de marchandiſe baiſſent; les vaiſſeaux partis pour la pêche de la baleine commencent à rentrer dans le Port.

DE VIENNE, *le 7 Juin.*

Pendant que la Hongrie reçoit chaque jour des Colons chaſſés par la faim de divers Etats étrangers même éloignés, la Bohéme perd chaque jour une multitude d'Habitans réduits à la derniere miſere. On a déjà remarqué en Hongrie que la plûpart des Etrangers qui y arrivent pour s'y établir n'y reſtent pas long tems.

Nous attendons de belles moiſſons & de bonnes vendanges; la ſaiſon eſt auſſi favorable qu'on peut le deſirer.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ITALIE.

DE PADOUE, *le* 1 *Juin.*

Un jeune homme tomba derniérement dans l'eau où il reſta environ vingt minutes. On le croyoit mort, il devoit périr des funeſtes romedes qui lui furent d'abord adminiſtrés. Heureuſement M. le Profeſſeur Muggioni, averti de cet accident, accourut à ſon ſecours. En arrivant, il colla ſa bouche ſur celle du noyé, & lui inſpira ſon ſouffle dans les poumons. Enſuite il le fit déshabiller & coucher horiſontalement; on lui frotta tout le corps & ſur-tout l'eſtomac, & on lui tint de l'eau de méliſſe ſous le nez. Une demi-heure après le noyé revint à lui. Alors on lui ouvrit la veine & on lui fit prendre de l'eau de méliſſe; il rendit trois ou quatre onces d'eau. Bientôt après il fut parfaitement rétabli.

DE NAPLES, *le* 7 *Juin.*

La Reine qui accoucha hier heureuſement d'une Princeſſe a fait diſtribuer, entr'autres aumônes, dix ducats à chaque pauvre femme qui eſt accouchée dans le courant du mois dernier.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 13 *Juin.*

Dans les débats qu'il y a eus au ſujet du Bill des grains, le Lord Clare a déclaré qu'à l'exemple de beaucoup de Propriétaires il avoit augmenté les baux de ſes fermes en Irlande; que les Fermiers obligés de faire banqueroute avoient déſerté le pays; que les terres rapportoient beaucoup moins que par le paſſé; & qu'il croyoit que l'augmentation précipitée du prix des baux étoit une opération auſſi déſavantageuſe aux Propriétaires qu'aux Fermiers.

Le 3 du courant, le ſieur Wilmot, Fermier de Lottenham fit, en préſence de beaucoup de Spectateurs, l'eſſai de la charrue de M. Moore, pendant que le ſieur Bellow, Fermier d'Edmonton opéroit avec la ſienne. En cinq heures, le premier laboura, avec deux chevaux, un acre & demi & vingt-ſept perches de terre; & le ſecond, avec quatre chevaux, un acre trois quarts & deux perches. Ainſi le ſieur Bellow n'a labouré avec quatre chevaux que ſept trente-deuxièmes d'acre de plus que le ſieur Wilmot avec deux.

PROVINCES-UNIES.

D'AMSTERDAM, *le* 10 *Juin.*

La défenſe d'exporter du foin & de la paille hors de la Province de Friſe a été prorogée juſqu'au 1 Avril 1773.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le* 14 *Juin.*

L'importation des grains s'eſt fort rallentie depuis quelque tems, à cauſe des apparences d'une récolte aſſez généralement bonne en Europe, & de la diminution dans les prix aſſez notable & aſſez ſoutenue pour garantir aux Spéculateurs que les pays ſont approviſionnés & qu'ils attendent l'abondance. La Barbarie promet beaucoup. Si l'Etat de Veniſe a perdu par les pluies une partie de ſes eſpérances, il lui reſte des proviſions très-conſidérables, ſi bien que l'importation n'y a pas lieu, à moins que la défenſe de l'exportation ne rebute les Etrangers. D'un autre côté, la plus grande abondance s'annonce dans les Deux-Siciles, & les traites au dehors y ſont libres. Il paroît que le Portugal & l'Eſpagne n'auront qu'une médiocre récolte, du moins on ne s'y flatte pas d'être plus heureux. Cette partie n'eſt pas fort ſenſible dans la balance générale de l'Europe.

M. le Comte Alexis Orlow a publié un Manifeſte, en date du 1 Mai, par lequel il ſe plaint, au nom de l'Impératrice de Ruſſie, de ce qu'après avoir prêté au commerce toute ſorte d'aſſiſtance juſqu'à ſacrifier l'intérêt particulier de ſa flotte à l'intérêt général, en fourniſſant des vivres & des ſecours de toute eſpece, toutefois les Armateurs abuſant du privilege des pavillons neutres, ne ceſſent de porter des proviſions de bouche dans les Places de l'Empire Ottoman, & que ce trafic prohibé par toutes les loix, va croiſſant de jour en jour, de maniere que la plus grande partie du commerce du Levant ſe réduit à ce genre de tranſports. En conſéquence il déclare à tous les Négocians, Capitaines de navires & autres, que tous les vaiſſeaux marchands qui feront voile pour les lieux ſuſdits, chargés de proviſions de bouche ou de guerre, ſeront arrêtés & confiſqués; en proteſtant que

tout autre genre de commerce ſera non-ſeulement libre & franc, mais encore protégé & défendu par les vaiſſeaux Ruſſes.

D'Aix (*en Provence*), *le* 16 *Juin.*

Le tems a été ſi favorable aux biens de la terre, que le prix du pain a éprouvé pluſieurs diminutions ſuceſſives. Le pain blanc eſt à 2 ſ. 10 d., & le pain bis à 2 ſ. 4 d. la livre. La ſaiſon eſt bonne pour les vers à ſeie. On compte qu'il y aura encore aſſez de vin dans la Province, ſi la vigne n'eſt frappée de nouveaux accidens.

De Nismes, *le* 18 *Juin.*

Le nommé Jean-Jacques Parangue, d'Anſéome près Marſeille, ſi renommé par la propriété ſinguliere de ſa vue, eſt attendu dans cette Ville. Il y a déjà quelque tems que le Corps Municipal l'a appellé pour chercher dans nos environs de l'eau que l'on pût conduire dans le canal de notre fontaine qui, ſans cela, ne ſeroit qu'une décoration inutile & très-diſpendieuſe. On oſe eſpérer que cet enfant procurera à cette Ville un avantage que des recherches, des peines & des dépenſes infinies n'ont pu lui procurer conſtamment depuis les Romains juſqu'à nos jours.

D'Autun, *le* 20 *Juin.*

Les nouvelles de pluſieurs cantons de la Bourgogne ſont aſſez favorables tant à l'égard de la vigne que par rapport aux vins. Les gelées qui ont endommagé les vignobles de pluſieurs Provinces, n'ont eu que très-peu d'effet ſur ceux de la nôtre. Depuis lors les tems chauds & aſſez conſtamment beaux ont excité la végétation, & les vignes, à ce qu'on mande de pluſieurs endroits, ſont en fleurs; Dieu veuille que ce moment critique ne détruiſe pas les eſpérances qu'elles nous donnent !

De Rouen, *le* 21 *Juin.*

Le ſieur Thillaye, Pompier privilégié du Roi, a reçu de M. Hielmſtierne, Secretaire de l'Académie des Sciences de Copenhague, une lettre par laquelle ce ſçavant Danois lui donne avis que la Société avoit, contre ſon uſage, adjugé un ſecond Prix au Mémoire de ſon fils ſur la meilleure conſtruction des pompes à feu. La diſſertation couronnée démontre phyſiquement les conditions eſſentielles, au nombre de ſix, pour la perfection des pompes de toute eſpece, après avoir donné l'hiſtoire de ces machines depuis leur invention que l'on fait remonter à cent vingt ans avant l'Ere Chétienne. On y développe la conſtruction, le méchaniſme, les avantages & les défauts de celles qui ont été exécutées depuis cette époque juſqu'à nos jours. On remarque comme un trait diſtinctif de notre ſiecle, que depuis que les Sçavans ſe ſont familiariſés avec les Arts, les Artiſtes ſe ſont familiariſés avec la Science. Dans tous les genres, les Artiſtes cherchent à l'envi à s'éclairer, non-ſeulement par la pratique & la réflexion, mais encore par l'étude des progrès & des révolutions de l'Art qu'ils exercent. Cette étude n'eſt point oiſeuſe & ſtérile, puiſqu'elle tend à fournir des objets de comparaiſon, à remonter aux cauſes des variations ſucceſſives, à découvrir de bonnes idées enſevelies dans l'oubli, & à combiner les efforts de tous ceux qui ont travailé à la perfection des Arts. Le ſieur Thillaye, fils, avoit déjà remporté en 1769 un Prix de notre Ecole de Deſſin & de Mathématiques dont il eſt l'Eleve.

De Paris, *le* 24 *Juin.*

L'Etat de Liege eſt très-avantageuſement ſitué pour le commerce. Au nord, il confine avec les Provinces-Unies, au levant avec l'Allemagne, au midi avec la France, au couchant avec les Pays-Bas Autrichiens. La douceur du Gouvernement & la modération des impôts y font fleurir l'induſtrie, le commerce & de nombreuſes Manufactures. Les grandes routes qui conduiſent à la Capitale ſont bien pavées; celle qui eſt deſtinée à communiquer avec la France étoit la ſeule qui ne fût point continuée juſqu'à la frontiere, quoiqu'il ſe faſſe un très-grand commerce entre ces deux Etats. Depuis plus d'un ſiecle, on étoit occupé de part & d'autre à établir une facilité de débouchés réciproquement avantageuſe. Divers obſtacles s'oppoſoient au bien commun; ils avoient fait avorter toutes les négociations; enfin un zele éclairé vient de les applanir. Dans cette vue, il a été conclu à Verſailles le 24 Mai dernier un *Traité entre le Roi & le Prince-Evêque, l'Egliſe & l'Etat de Liege, concernant les limites, le commerce mutuel, & la liberté des communications de leurs Etats reſ-*

pectifs. Ce-Traité définitif d'échange & de commerce, imprimé à Verſailles, à l'Imprimerie du Département des affaires étrangeres, eſt diviſé en 31 articles, outre deux articles ſéparés.

Art. 1 & ſuiv. S. M. céde à l'Etat de Liege les villages, terres, ſeigneuries &c, d'Hermeton & de Gochenée, de Hée: & de Héerlette en partie, de Romerée, Matignolle, Sanzeille, avec tous les droits de Souveraineté quelconque. Le Prince-Evêque de Liege & ſon Egliſe tranſportent, ſous l'agrément de S. M. l'Empereur & de l'Empire, par maniere d'échange & d'équivalent à S. M. & à la Couronne de France la Souveraineté des villages d'Hierges, Han, Auberive-ſur-Meuſe, Chooz, Vireux-Saint-Martin, Molhain &c; renonçant à tous droits & prétentions de Souveraineté & à tous autres quelconques qui ont été réclamés de leur part ſur le bois & la faigne de Haibes, & ſur la moitié du cours de la Meuſe, depuis l'embouchure du ruiſſeau d'Aliſe, juſqu'au point où la Meuſe entre ſur le territoire de Feppin. S. M. & le Prince-Evêque de Liege & ſon Egliſe conſervent néanmoins les droits utiles & ſeigneuriaux &c, ſur les villages échangés &c.

Art. 11 & ſuiv. Le Roi & le Prince-Evêque de Liege & ſon Egliſe ſont convenus que le différend concernant le territoire appellé *Entre-deux-Eaux*, près de Rocroy & le Cul-de-Sart, ſera renvoyé aux Commiſſaires à nommer pour l'exécution de ladite convention; qu'il ſera nommé des Commiſſaires reſpectifs pour ſon exécution pleine & entiere; que les arrangemens y convenus ne préjudicieront aucunement aux droits de propriété, de Juriſdiction, de mouvance des Seigneurs particuliers, aux droits de propriété, pâturages, ſervitudes, droits réels ou actions quelconques qui peuvent compéter aux Seigneurs, Communautés, Particuliers des lieux échangés; que les Sujets & Habitans de ces lieux continueront de jouir de leurs droits & prérogatives de pâturage, d'affouage dans les forêts des partages communaux, avec pouvoir de retirer librement leurs bois de chauffage & tranſporter chez eux leurs récoltes ſans payer aucune ſorte de droits, à la charge néanmoins d'en faire leurs déclarations dans les Bureaux les plus voiſins & de n'emporter leurs grains qu'en gerbes, les foins en meules, les raiſins en grappes ou vendanges; que les Patrons & autres Collateurs des bénéfices conſerveront leur droit de nomination, & que les François ainſi que les Liégeois ſeront habiles à les poſſéder, même ſans prendre des lettres de naturalité.

Art. 17. Les deux rives de la Meuſe au-deſſous de Givet, ayant été cédées par S. M. au Prince-Evêque de Liege & à ſon Egliſe, du point qui ſera déterminé juſqu'aux frontieres du Comté de Namur, il ſera libre au Prince-Evêque & aux Etats de Liege d'y transférer le Bureau de Soixantième actuellement exiſtant à Vireux-Saint-Martin; bien entendu que s'ils trouvoient convenable à leurs intérêts ou au bien du commerce d'établir pluſieurs Bureaux ſemblables dans les territoires échangés ſur les deux rives, les droits n'y ſeront acquittés qu'une ſeule fois & au Bureau de l'abord ſeulement.

Art. 18. La communication libre & directe entre le Royaume de France & le Comté de Namur ſe trouvant interrompue par la ceſſion du territoire de Héer, S. M. s'eſt réſervée expreſſément, & le Prince-Evêque & l'Etat de Liege déclarent & s'engagent qu'il ne pourra jamais être exigé aucuns droits ſur les marchandiſes leſquelles, en ſortant de Givet pour la deſtination du Comté de Namur, emprunteront le territoire de Héer pour arriver à la chauſſée nouvellement conſtruite entre Haſtier & Menil-Saint-Blaiſe, ni ſur celles qui déboucheront par la même chauſſée du Comté de Namur par ledit territoire ſur Givet; leſquelles marchandiſes jouiront à perpétuité, en exemption de tout droit, d'un tranſit libre & illimité par ledit territoire de Héer.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Livres nouveaux.

1. *Rubrique de Francfort* (ſur le Meyn). C'eſt le titre d'une Feuille que l'un des Correſpondans que nous avons en Allemagne, ſe propoſe de publier périodiquement. Elle raſſemblera les découvertes, les inventions &c, que les différens Papiers publics de l'Europe auront annoncées: les François y verront comment les leurs ſe ſeront répandues en Allemagne & dans le Nord, & avec

quels ſuccès. On y inſérera les demandes que les Etrangers pourront leur faire, lorſqu'elles ſeront de nature à être inſérées dans notre *Gazette d'Agriculture & de Commerce*; celles d'un autre genre pourront être adreſſées au *Bureau Général de Correſpondance, rue des Deux-Portes Saint Sauveur*. Par ce moyen, le Sçavant, le Négociant, l'Artiſte ſe feront connoître dans la plus grande partie de l'Europe. Il ſeroit à deſirer que nos Compatriotes euſſent autant de zele qu'en montrent les Etrangers pour établir, en ce genre, par la voie de nos Feuilles, une correſpondance générale. Nous allons extraire un article de cette *Rubrique*, pour mettre le Public en état de juger.

» La Gazette des Arts de Vienne, N°. 18 » du 9 Mai, annonce un nouvel inſtrument » très-utile à l'Agriculture; il eſt de l'in- » vention de M. de Wiegand (connu dans » les Pays Héréditaires d'Autriche ſous le » nom d'Agronome Autrichien, lorſqu'on » parle relativement aux Sciences écono- » miques; car M. de W. ſe diſtingue dans » tant de genres!). Cette invention eſt une » ſarcloire deſtinée ſur-tout à la deſtruction » des orties ſi nuiſibles aux champs & d'ail- » leurs ſi utiles quand on ſçait en tirer parti » & les empêcher de nuire aux produits de » la terre. Cette ſarcloire entre fort avant » dans la terre, coupe la racine au pied, » l'enleve avec la tige & en nettoye aiſé- » ment la campagne. On ſçait les différens » uſages qu'on peut faire de l'ortie, la *Ga-* » *zette d'Agriculture* en a parlé plus d'une fois.

» Il y a quelque tems que M. l'Abbé Ro- » ger ſauva un pêcher qu'il avoit toujours » vu dépérir malgré ſes ſoins, & que ce ne » fut qu'après bien des recherches qu'il dé- » couvrit que le dépériſſement de ce pêcher » venoit du voiſinage de deux arbres (plan- » tes) de mauvaiſe odeur. L'illuſtre M. de » Bianchy, Profeſſeur en Mathématiques de » S. A. S. le Prince de Lychtenſtein, a fait » connoître à Vienne cette expérience rap- » portée dans la *Gazette d'Agriculture*, à la- » quelle il ajoute différentes réflexions ana- » logues » ce ſujet ».

» On connoît en Allemagne & dans tout le » Nord l'aréometre de M. *Cartier*, Langue- » docien (*a*) par la voie du N°. 1 de la *Ga-* » *zette d'Agriculture* du 4 Janvier de cette » année... La Gazette des Arts de Vienne, » N°. 18, annonce un autre peſe-liqueur » qu'elle dit poſtérieur à celui-là, qu'elle » attribue à un Artiſte Autrichien, & » qu'elle aſſure ſervir en même tems de » balance hydroſtatique ».

» Il y a long tems qu'on parle des bons » effets de la charue de M. de Sutieres (dont » on a demandé plus d'une fois le modele, » ſans en avoir reçu de réponſe): les Saxons » ont aujourd'hui leur nouvelle charue, & » peut-être peuvent-ils ſe vanter d'en tirer » plus de parti que les François ne font de » la leur. Il y a en effet en Allemagne beau- » coup de gens qui raiſonnent, & cependant » peu de cette eſpece qui fait la claſſe de » ceux qu'on nomme *raiſonneurs* dans un » certain tems. L'Agriculteur eſt aſſez do- » cile en Allemagne où tout le monde ſe » fait un devoir de l'éclairer, de l'encou- » rager & de le guider. Cinquante de ces » charues qui ſont peu cheres ont été faites » en très-peu de tems, & envoyées en dif- » férens endroits de l'Electorat où l'on en a » fait les épreuves les plus ſatisfaiſantes, » ſous la direction de perſonnes qui réu- » niſſent la ſcience économique aux talens » littéraires & à la naiſſance la plus diſtin- » guée. Cependant, comme en Allemagne » il y a, ainſi qu'ailleurs, des gens qui pré- » férent l'intérêt à l'honneur & à la vérité, » & qui s'approprient ſourdement les in- » ventions des autres pour en faire un trafic » mercénaire, les Annonces de Leipſick, » N°. 13 & 14 de cette année, appuyent » ſur le nom de l'Inventeur qui eſt un nom- » mé Frédéric Wolfen, Artiſan du village » de Selben près de Delitſch. Toute la cha- » rue (priſe à Leipſick) peut revenir à en- » viron huit écus de Saxe: le Bureau des An- » nonces offre à en fournir des modeles à ceux » qui lui donneront des ordres à cet égard ».

» La deſcription du preſſoir portatif de M. » Vallet, Curé de Colombe en Dauphiné, a » été répandue par toute l'Allemagne & le » Nord, par la voie de Francfort. On en » demande un modele à Leipſick avec offre » de rembourſer tous les frais. Le même » Curé a inventé une brouette (voyez pour » l'un & l'autre articles le N°. 1 de la Gaz. » d'Agric.); il eſt pareillement prié d'en » faire paſſer un modele à Stockolm. MM. les » Auteurs de la Gaz. ſont prévenus de cette » demande & des moyens d'y acquieſcer ».

(a) *L'aréometre que nous avons annoncé n'eſt point celui de M. Cartier; il eſt, comme nous l'avons dit, d'un Médecin de Languedoc.*

» Ce fut, ſi l'on s'en ſouvient bien, l'été » dernier, que dans une Foire à bêtes à cor- » nes (Gaz. d'Agric.) d'une Ville de Pro- » vince de France, ce bétail entra tout à » coup dans une eſpece de fureur & cauſa » beaucoup de dommages. Les dernieres » Annonces de Hanovre nous apprennent » que cette eſpece de vertige n'eſt pas rare » dans ce pays-là. Lorſqu'il ſaiſit les beſtiaux, » ils font enſemble un cercle qu'ils décri- » vent avec une rapidité étonnante de droite » à gauche. Les mêmes Annonces deman- » dent des éclairciſſemens ſur cette eſpece » de maladie, ſi elle eſt curable, quelle » peut en être la cauſe, quel remede il faut » employer pour la guérir &c? On a remar- » qué dans ce pays que les animaux à cornes » attaqués de cette maladie n'en meurent » pas, & qu'ils ne maigriſſent point, de » ſorte que ce mal n'a d'autre inconvénient » que le moment de la criſe. On ſouhaite- » roit ſur-tout que les Etrangers vouluſſent » donner à cet égard les éclairciſſemens » qu'ils ſont à portée de communiquer ſur » les ſymptômes, les effets, la durée & les » remedes de cette maladie (*a*)».

(a) *Nous avons rapporté ſur ce ſujet diverſes conjectures dont la plus vraiſemblable, fondée ſur les obſervations répétées de quelques Pâtres, c'eſt que cet effet eſt produit par le changement ſubit de l'atmoſphere, lorſque le tems tourne à l'orage. Les animaux ne ſont frappés de ce vertige que dans les grandes chaleurs de l'été, & l'on a remarqué pluſieurs fois qu'il y avoit de l'orage quelque tems après, lorſqu'ils en avoient été attaqués. Comme l'effet eſt général ſur ces animaux raſſemblés en un lieu, il doit avoir une cauſe générale qui agiſſe en même tems ſur tous, telle que celle qu'on aſſigne. Ce délire n'eſt pas, à proprement parler, une maladie; il paroît provenir d'une fermentation violente dans les humeurs déjà excitées par l'ardeur du ſoleil, fermentation qui ceſſe auſſi-tôt que la criſe de l'air a ceſſé. Pour la prévenir, il faudroit d'abord prévoir le changement de tems, ſoit par le barometre ſoit par d'autres ſignes, s'il eſt poſſible de le prévoir aſſez tôt. Dans ce cas, il ſeroit peut-être à propos d'enfermer les beſtiaux ou de les ſouſtraire à la vive impreſſion du ſoleil qui prépare le vertige. Si l'on ne peut en empêcher l'atteinte, il ſera peut-être poſſible d'en prévenir les ſuites, en liant fortement ces animaux. On pourra tirer quelqu'avantage de cet accident, s'il eſt en effet un pronoſtic de l'orage: c'eſt un avis que la nature nous donnera de ſerrer promptement nos foins, nos grains &c, & de mettre à l'abri des injures de l'air tout ce qui pourroit courir quelque riſque.*

2. *Repoſoir dédié à Monſeigneur l'Archevêque de Paris*, Prix d'Architecture remporté par M. Deſprez. Prix, 1 l. 16 ſ. les cinq feuilles, format Nom de Jeſus.

3. *Projet d'un Temple funéraire dédié à M. de Voltaire*, Prix d'Architecture remporté par M. Deſprez; l'un & l'autre ſe vendent à Paris chez MM. Panſeron, Profeſſeur d'Architecture, cul-de-ſac Sainte-Marine, maiſon de M. Preſtat, Garniſſeur du Roi; Jombert, Libraire, rue Dauphine; Joullain, Marchand d'Eſtampes, quai de la Mégiſſerie; Baſant, Marchand d'Eſtampes, rue Serpentes; Huguier, Marchand d'Eſtampes, rue des Mathurins. Prix, 3 l. les trois feuilles ſur du papier grand Aigle.

4. *Table d'Eſcompte à 5 pour cent par an, très-utile aux Négocians, Banquiers, Caiſſiers & autres perſonnes d'Affaires & Marchands.* A Paris chez Croiſey, Graveur, à l'entrée de la rue Dauphine à gauche, en entrant du côté du pont-neuf entre un Peauſſier & un Coffretier. Cette Table eſt de la plus grande commodité; on y trouve d'un coup d'œil ce que des ſommes depuis 100,900 liv. juſqu'à 25 l., lorſqu'elles ſont placées à 5 pour cent, doivent rendre d'intérêt par jour, tous les trois, quatre, cinq, dix, quinze jours; chaque mois, tous les deux, trois, quatre, cinq, ſix mois &c. &c.

I I.

Nouvelles Machines.

Le ſieur de Juvigny, Ingénieur du Roi, a inventé un cure-mole qui peut procurer de très-grands avantages & à l'Etat & aux Particuliers. Sans entrer dans de grands détails à l'égard de ceux qui ſont en uſage dans les Ports de France, il obſervera ſeulement qu'ils ſont d'une grande dépenſe tant pour la conſtruction que pour l'entretien & le ſervice qui exige une quantité d'hommes.

La machine qu'on propoſe eſt ſimple & ſolide; elle coûte peu à conſtruire, peu de bras ſuffiſent pour la ſervir aiſément, & laiſſe un fond uni, parce qu'elle creuſe également. Les roſeaux & les racines des plantes aquatiques ne peuvent l'arrêter;